



Province de Québec
Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 299, avis est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 10 septembre 2018, a soumis, par avis de motion, un projet de règlement portant le numéro 299 modifiant le règlement numéro 274. Il est prévu que le règlement numéro 299 sera adopté le lundi 1^{er} octobre 2018, à compter de 19 h, au lieu ordinaire des délibérations du conseil, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert.

- Que l'objet du présent règlement est :

Modifiant le règlement 274 sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la municipalité, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce treizième jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le treizième jour du mois de septembre 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de septembre 2018.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier